



ENVOL

**UN PRIX EN DANSE
DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL**

PRÉSENTATION

CONCOURS 2018

ENVOL

PRÉAMBULE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est fier de s'associer aux Prix de la danse de Montréal afin de décerner annuellement *Envol*, un prix qui valorise l'inclusion sous toutes ses formes.

CONTEXTE

L'enjeu de l'inclusion dans les arts est une priorité stratégique majeure du plan stratégique 2018-2020 du Conseil des arts de Montréal.

L'inclusion dans les arts est fondamentalement une question d'équité pour permettre à l'ensemble des artistes d'accéder aux mêmes ressources, de courir les mêmes chances d'être reconnus, de s'épanouir et d'apporter leur contribution à la société.

En plus de miser sur l'équité le Conseil reconnaît que l'inclusion dans les arts est aussi une question de représentativité, entre autres, des artistes issues de la **diversité culturelle**¹ qui se manifestent en danse par des pratiques artistiques minoritaires, non occidentales ou métissées.

Le Conseil reconnaît aussi que les pratiques inclusives visent la participation des artistes ou du public issus de groupes sous-représentés dans notre société : minorités visibles, diversité des genres, handicapés, sourds, etc.

Envol est ouvert aux **artistes**, aux travailleurs culturels ainsi qu'aux **collectifs** et aux **organismes** dont les œuvres ou les activités sont réalisées dans un contexte de pratiques inclusives et/ou de représentativité de la diversité culturelle.

OBJECTIF DU PRIX

Ce prix vise à :

- Souligner l'excellence des pratiques de la diversité culturelle et/ou des pratiques inclusives en danse.
- Reconnaître les actions qui valorisent l'inclusion en danse autant de la diversité culturelle que des groupes sous-représentés.
- Offrir un soutien tangible aux lauréats.
- Sensibiliser le public à la représentation en danse de la diversité culturelle et de l'inclusion des groupes sous-représentés.

DEUX VOLETS POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

1. La reconnaissance d'une contribution significative au milieu de la danse professionnelle montréalaise de personnes ou d'organismes issus de la diversité culturelle et/ou œuvrant en pratiques inclusives ;

ou

2. La reconnaissance d'une œuvre ou d'une activité artistique exceptionnelle en danse issue de la diversité culturelle et/ou en pratiques inclusives au cours de la dernière saison, soit du début juillet 2017 à la fin juin 2018.

¹ Les items en bleu sont définis dans le glossaire à l'adresse suivante <http://www.artsmontreal.org/fr/glossaire>

DESCRIPTION DU PRIX

Le prix *Envol* assorti d'un montant de 10 000 \$ est offert à une personne, un collectif ou à un organisme qui œuvre en diversité culturelle et/ou en pratiques inclusives et qui s'est illustré en danse à Montréal dans un ou l'autre des volets mentionnés.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles à ce prix toutes personnes professionnelles (physiques ou morales) en danse à Montréal. Elles sont domiciliées sur l'île de Montréal.

Les personnes peuvent être :

- chorégraphes;
- interprètes;
- concepteurs de costumes, de décors, éclairages, etc.;
- travailleurs culturels, etc.

Les collectifs d'artistes sont également admissibles s'ils sont composés de membres professionnels en danse majoritairement domiciliés sur l'île de Montréal et citoyens canadiens ou résidents permanents.

Les organismes sont incorporés à but non lucratif ou sont des [coopératives d'artistes](#). Ils ont leur siège social sur l'île de Montréal et leur conseil d'administration sont majoritairement composés de citoyens canadiens ou résidents permanents. Les artistes et les travailleurs culturels qui y travaillent sont professionnels.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION

1. La qualité et la pertinence de la contribution ou de la réalisation artistique

- L'excellence de la contribution ou de la proposition artistique
- La pertinence de la contribution ou de la proposition artistique dans un contexte donné
- Le caractère spécifique de la proposition artistique ou de la contribution

2. Impact de la contribution ou de la réalisation artistique sur le milieu de la danse

- L'apport de la contribution ou de la proposition artistique au développement de la discipline
- L'impact de la contribution ou de la proposition artistique sur le public.
- L'exemplarité de la contribution ou de la proposition artistique.

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection dont les membres sont reconnus pour leur compétence dans le secteur de la danse et leur bonne connaissance de ce milieu et des enjeux ciblés.

PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE ET DATE LIMITE

La candidature doit être présentée à l'aide du *Formulaire de mise en candidature* prévu à cet effet et être accompagnée d'un dossier complet qui inclut toutes les pièces exigées mentionnées au formulaire, le tout regroupé dans un seul fichier de type zip envoyé directement ou via WeTransfer, Google Drive, etc. à l'adresse suivante : smartineau.p@ville.montreal.qc.ca

La date limite est le 1^{er} octobre 2018

Pour de plus amples renseignements contacter :

Sylviane Martineau
Conseillère culturelle – danse
smartineau.p@ville.montreal.qc.ca
Téléphone : 514-280-3587